



Couvin

Opération de Développement Rural

Compte-rendu du GT Emploi et Économie locale

les 10 et 24 novembre 2011,
salle de l'Harmonie à Couvin

Présents :

- pour la Commune :
 - M. Benjamin CALICE
 - M. Vincent DELIRE
 - Mme Jehanne DETRIXHE (présente à la 1^e séance)
 - M. Raymond DOUNIAUX (présent à la 2^e séance)
 - M. Eddy FONTAINE
 - M. Maurice JENNEQUIN (présent à la 1^e séance)
- pour l'auteur de PCDR, le bureau Survey&Aménagement (1^e séance) :
 - M. Laurent FIVEZ
- pour la FRW :
 - M. Thomas CONSTANT, agent de développement
 - M. Alain DOMER, responsable de l'équipe Entre-Sambre-et-Meuse
 - M. Xavier PAULY, agent de développement
- citoyens/acteurs locaux présents :
 - à la 1^{ère} séance : 18
 - à la 2^{ème} séance : 15
 - voir liste en annexe 1

Excusés :

- M. Raymond DOUNIAUX
- M. Roger VERNIERS
- Mme Anne BOULET

Liste des principaux acronymes :

<i>A21L</i>	<i>Agenda 21 Local</i>
<i>AC</i>	<i>Administration Communale</i>
<i>AD</i>	<i>Agent de Développement</i>
<i>AFOM</i>	<i>Atouts-Faiblesses/Opportunités-Menaces</i>
<i>AT</i>	<i>Aménagement du Territoire</i>
<i>CPAS</i>	<i>Centre Public d'Action Sociale</i>
<i>CLDR</i>	<i>Commission Locale de Développement Rural</i>
<i>DD</i>	<i>Développement Durable</i>
<i>ESE2001</i>	<i>Enquête Socio-Economique d'octobre 2001</i>
<i>FRW</i>	<i>Fondation Rurale de Wallonie</i>
<i>GT</i>	<i>Groupe de Travail</i>
<i>ODR</i>	<i>Opération de Développement Rural</i>
<i>PCDR</i>	<i>Programme Communal de Développement Rural</i>
<i>PAC</i>	<i>Politique Agricole Commune</i>
<i>PN</i>	<i>Parc Naturel</i>
<i>S&A</i>	<i>Survey&Aménagement</i>

1. Introduction et préalables au Groupe de Travail

(10/11/2011)

Après le mot de bienvenue et une introduction de Benjamin CALICE, la première séance débute par un rappel de Thomas CONSTANT sur le contexte de la réunion avec notamment un rappel des étapes franchies et celles à venir. Ensuite, les objectifs des Groupes de Travail thématiques sont présentés ; il s'agit :

- d'apporter des éléments pour mieux **comprendre et valider le constat** (relatif à l'Emploi et l'Economie locale dans le cas présent) ;
- de **proposer des objectifs** de développement pour l'Entité communale ;
- de **proposer des projets** pour répondre aux objectifs.

Les participants sont assis autour de 3 tables disposées dans la salle de manière à pouvoir travailler en sous-groupes dans la suite de la séance.

La méthode utilisée prévoit plusieurs phases de travail :

1. présenter la thématique « **emploi et économie locale** » et travailler sur le constat ;
2. un **travail individuel à domicile** sur base d'un document remis et expliqué en séance ;
3. une deuxième réunion consacrée à la **proposition d'objectifs et de projets**, en sous-groupes.

2. Regroupement thématique

(10/11/2011)

Afin de structurer le travail et le rendre plus efficace, les thématiques ont été regroupées en 6 Groupes de Travail.

GT n°1 – Patrimoine et tourisme :

Histoire, folklore, patrimoine bâti, petit patrimoine, politique touristique et HoReCa, culture et moyens d'information/de communication, image de la commune...

GT n°2 – Emploi et économie locale:

PME, zoning, chômage, agriculture, formation...

GT n°3 – Vie sociale, logement et services:

Cohésion sociale (accès au logement, emplois locaux, formations, alphabétisation, aide sociale, accès aux services et aux pratiques culturelles, relations entre différentes catégories d'habitants, conflits de voisinage, maintien et renforcement des solidarités, ...) santé, entreprises et commerces locaux...

GT n°4 – Vie associative et loisirs :

Locaux et lieux de fêtes et/ou de loisirs, clubs et associations, jeunesse, bénévolat, citoyenneté...

GT n°5 – Développement durable :

Environnement, énergie, mobilité et aménagement du territoire...

GT n°6 – Gestion communale durable¹

Ce deuxième Groupe de Travail est donc consacré aux thématiques suivantes, relatives à l'Emploi et l'Economie locale :

Petites et moyennes entreprises, zonings, chômage, agriculture, formation...

3. Dimension Développement Durable (10/11/2011)

L'ODR de Couvin étant réalisée dans la philosophie Agenda 21 Local (A21L), la FRW présente en quelques mots ce qu'est le DD et ce à quoi la commune s'engage en menant son ODR suivant cette philosophie A21L.

Les points essentiels présentés se retrouvent dans le document de travail distribué aux participants en fin de séance.

4. Présentation du diagnostic, par l'auteur de programme (10/11/2011)

Laurent FIVEZ, du bureau d'études Survey&Aménagement (auteur du PCDR), présente le diagnostic thématique en revenant rapidement sur la méthodologie de travail utilisée, ses constats et justifications. Sa présentation s'articule autour des deux dimensions principales du GT :

- l'emploi (taux d'emploi, d'activité, de chômage...);
- l'économie locale (les salariés, les indépendants, les commerces, les entreprises, l'agriculture).

Il termine par la présentation de la **carte de synthèse** issue de l'analyse AFOM et le **constat**.

Le constat posé sur base du diagnostic est le suivant :

«COUVIN, UN PÔLE D'EMPLOI ET D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE CONCENTRÉ ET DE PREMIÈRE IMPORTANCE AU SEIN DE LA MICRORÉGION BÉNÉFICIAIRE D'UNE MULTITUDE D'ATOUTS EN VUE DE SON DÉVELOPPEMENT FUTUR».

Les points essentiels abordés dans cette présentation se retrouvent dans le document de travail distribué aux participants en fin de séance, ainsi que la carte de synthèse du diagnostic réalisé.

¹ Ce GT concerne moins la population ; il est destiné à l'AC.

Une séance de questions/réponses/demandes d'éclaircissements est ensuite proposée aux participants.

La zone d'activité économique de Couvin (anciennement Patigny mazout) ayant fait l'objet d'un point de la présentation, M. CALICE signale qu'actuellement, le dossier est traité par le cabinet du Ministre HENRY.

Monsieur Jean-Luc SIMON demande pour revenir sur la carte illustrant le lieu de résidence des personnes travaillant à Couvin (ESE2001) : il s'interroge sur la présence dans ce relevé des travailleurs français. Laurent FIVEZ lui signale que les données proviennent du recensement de 2001 qui s'adressait à l'ensemble des personnes résidant sur le territoire belge ; les personnes habitant en France ne sont donc pas considérées dans ce cas.

Cette même personne s'interroge sur les implantations commerciales : qui décide de permettre l'installation de tel ou tel magasin sur le territoire communal ? Il fait notamment allusion au nouveau « *Monsieur Bricolage* » qui s'est installé à Couvin alors que d'autres enseignes œuvrant dans le domaine sont déjà présentes. Il lui est répondu que c'est aux exploitants de produire une telle réflexion et que la commune ne peut empêcher sans raisons motivées un commerçant d'ouvrir son magasin.

Concernant la diminution du nombre de chefs d'exploitations agricoles, M. SIMON pense que les regroupements familiaux expliquent cette tendance. Laurent FIVEZ lui répond que cela peut expliquer une partie de la diminution mais que vu l'ampleur du phénomène, les problèmes de succession évoqués dans la présentation sont prépondérants dans la causalité de cette réduction du nombre d'exploitants.

De plus, il signale que, selon lui, les mécanismes d'aide à l'emploi ne doivent pas être trop importants car il s'agit alors d'une « vache à lait » qui va se tarir. Il n'est pas du ressort de la Région Wallonne de financer l'ensemble de l'emploi sur son territoire.

Le problème de formation de la population couvinoise fait l'objet d'une dernière intervention de M. SIMON. Il fait remarquer que pour se former, il faut souvent se déplacer et il souligne les difficultés rencontrées pour réaliser ces déplacements en transport en commun vers les pôles de formation (Charleroi, Namur...).

M. LEGLISE demande de préciser les années considérées pour les taux de chômage présentés. Laurent FIVEZ signale que la période considérée couvre les années 2006 à 2010 incluses. Ce participant souhaiterait, qu'à ces chiffres de chômage, soient ajoutées les personnes qui n'ont plus droit à ces allocations et qui sont désormais à la charge de la commune via le CPAS.

Concernant les déplacements de résidents couvinois vers leurs lieux de travail, Mrs. THOMÉ et CALICE signalent l'intérêt de disposer de données récentes qui pourraient

faire ressortir l'importance de la ligne 56² qui ne connaissait pas le succès actuel lors de la collecte des données utilisées (2001). Laurent FIVEZ leur répond qu'il n'y a actuellement pas de recensement prévu par l'administration et que de telles données sont fortement demandées.

6. Travail sur le diagnostic (analyse AFOM) (10/11/2011)

Les participants sont invités (en 3 sous-groupes) à se pencher sur l'analyse AFOM de la thématique « Emploi et Économie locale » présentée en séance par l'auteur de PCDR. Ils ont à leur disposition, la carte/planche couleur réalisée par l'auteur, qui synthétise ce qui a été présenté avec le tableau AFOM y relatif.

Ci-dessous, sont reprises les différentes remarques formulées par les sous-groupes quant au diagnostic proposé par S&A. Afin de leur préciser ce qui est attendu de leur contribution, 4 questions leur sont présentées :

- ✓ Le diagnostic thématique est-il complet ?
- ✓ Vous retrouvez-vous dans ce diagnostic ?
- ✓ N'a-t-on pas oublié d'opportunités à saisir ?
- ✓ A-t-on bien identifié les menaces potentielles ?

⇒ **Ces remarques feront l'objet d'une intégration (par l'auteur de PCDR) dans le diagnostic de la commune, dans la mesure où elles seront jugées pertinentes et font effectivement défaut au document.**

Sous-groupe n°1 :

Atouts	Faiblesses
ASBL « Je crée mon job », aide à la création d'entreprise.	L'Albatros génère des emplois mais les travailleurs paient leurs impôts en France (IPP). Manque de personnes qualifiées (travailleurs qualifiés viennent d'ailleurs). Manque d'esprit entrepreneurial.
Opportunités	Menaces
Création de services pour personnes âgées. Création de crèches. Concrétisation du contournement de Couvin. Création d'une entreprise d'économie sociale pour l'entretien, la propreté (personnes peu qualifiées). Filière bois → économie sociale également.	Les personnes qualifiées s' « expatrient ».

² Ligne Couvin-Namur ouverte en 1995 et dont l'offre a fortement évolué au cours du temps.

Sous-groupe n°2 :

Atouts	Faiblesses
<p>Commune avec grand territoire : un + pour l'emploi lié à la forêt et à l'agriculture, et possibilité de faire des zonings (extension). Qualité environnementale et paysagère → emplois verts et centre transfrontalier. Infrastructures communales culturelles et sportives. Tradition entrepreneuriale, goût pour l'initiative. Cadre de vie → pas lié directement à l'emploi, mais peut amener les gens dans la région (et qui sont moins malades).</p>	<p>Développement de l'agriculture industrielle : détérioration du cadre de vie, moins d'emplois que dans l'extensif et agriculteurs moins heureux que ceux de la filière bio. Manque d'information pour aider les indépendants à se lancer. Faible niveau d'éducation : difficulté de trouver de l'emploi. Pauvreté culturelle. Défiance générale de l'éducation (exemple : passer un entretien d'embauche avec sa casquette). Politique générale d'aménagement du territoire (exploitation des espaces de façon non-DD). Manque d'indicateurs sur Couvin : pyramide des âges, emploi bénévole...</p>
Opportunités	Menaces
<p>Contournement : quid ? Développement de l'emploi vert et de bonne qualité (besoin de formations correspondantes). Valoriser les qualités et atouts de la région.</p>	<p>Disparition de la gare. Contournement : quid ? Territoire qui évoluerait vers quelque chose ne permettant pas d'exploiter les atouts (mauvaise utilisation). Détérioration du cadre de vie par l'agriculture. Emplois de mauvaise qualité causés par une mauvaise production.</p>

Sous-groupe n°3 :

Atouts	Faiblesses
Présence d'établissements scolaires. Exploitation des ressources naturelles. Enorme potentiel naturel. Savoir-faire local : industrie, paysannerie, poëlerie, scierie, artisanat...	Inadéquation entre la formation et les offres d'emploi. Effet NIMBY (<i>Not In My Back Yard</i> : ne pas tolérer de nuisances dans son environnement proche). Détresse sociale des jeunes. Décentralisation. Exode des hauts-diplômés. Manque de valorisation des ressources naturelles (exemple : bois non-traité à Couvin). Evolution des villages : villages dotoirs vu la non mixité entre activités de travail et autres activités humaines.
Opportunités	Menaces
Ressources naturelles : pierre et bois → haut potentiel. Développement de l'e-commerce, du télétravail... vu la position décentralisée. Verger et patrimoine biodiversité. Ateliers de transformation des produits agricoles + coopératives. Comptoir agricole. Redéploiement de l'artisanat. Transmission du savoir-faire artisanal, industriel, paysan... Réapparition de commerces de proximité. Cultures bio. Vieillesse de la population → développement de services aux personnes âgées.	Encore moins d'emplois. Transformation en village-dortoir. Dévalorisation du patrimoine naturel (exemple : poulailler, porcheries...). Disparition de l'industrie lourde. Prolifération des night-shops : problèmes sociaux (propreté, insécurité, consommation d'alcool en rue...). Vieillesse de la population.

7. Préparation de la seconde séance

(10/11/2011)

A la fin de la première séance, Thomas CONSTANT présente le **Cahier de travail** pour le GT «Emploi et Economie locale». Ce document est distribué à l'ensemble des participants afin de préparer au mieux la seconde séance relative à ce GT2. Celui-ci comprend :

- en page 1 : le constat formulé par l'auteur de PCDR.
- en pages 2 à 4 : l'analyse croisée (données objectives/besoins exprimés) qui a été présentée.
- en page 5 : l'explication du DD qui a été présentée.

- en pages 6 et 7 : les pages à compléter (propositions d'objectifs et de projets) pour la seconde réunion de ce GT2.
- en page 8 : le calendrier des futurs GT.
- au milieu du document : un formulaire jaune permettant de faire part de nouveaux éléments concernant l'analyse AFOM (ces éléments seront communiqués à l'auteur de PCDR).

En plus de ce cahier de travail, chaque participant a reçu la **carte** réalisée par S&A reprenant les éléments majeurs relatifs à l'emploi et l'économie locale au début du travail en sous-groupes. Sur ce document, figurent également les **analyses AFOM** issues de l'analyse socio-économique menée par S&A et des premières séances de consultation de la population.

⇒ **A partir de ces documents, les participants disposent des éléments qui devraient leur permettre de préparer au mieux, pour le 24 novembre (date de la 2^{ème} séance), leurs propositions en termes d'objectifs et de projets.**

De plus, Thomas CONSTANT leur précise ce qui est entendu par

- **Objectif :**
 - Enoncé AMBITIEUX, à la PORTEE des acteurs.
 - RESULTAT attendu, auquel on veut ABOUTIR, CHIFFRABLE et PRECIS.
 - Répondant au diagnostic thématique posé.
 - Commencant par un VERBE A L'INFINITIF.
- **Projet :**
 - Action, réalisation.
 - Avec une origine, une justification, une localisation dans l'espace.
 - Répondant à un ou des objectifs.
 - Dont le coût est estimable.
 - Dont l'impact est mesurable.

Afin d'illustrer ces concepts, il cite les exemples suivants :

- Objectif : créer de l'emploi en relation avec la filière bois/énergie.
- Projet : création d'une cellule de valorisation des déchets d'élagage dans le but de chauffer certains bâtiments publics...

8. Travail sur les objectifs thématiques et les projets (24/11/2011)

La deuxième séance commence par un bref mot de bienvenue de M. CALICE qui remercie les personnes de leur présence.

Thomas CONSTANT revient ensuite sur le but de la première séance qui s'était déroulée 15 jours plus tôt (présentation du diagnostic par S&A, validation de l'analyse AFOM...) ainsi que les résultats attendus de la part des participants à cette deuxième séance. Il insiste de nouveau sur ce que signifient les termes *objectifs* et *projets*. Ces objectifs et

projets ont pu faire l'objet d'une certaine réflexion de la part des participants durant les 2 semaines séparant les séances.

Grâce au document de travail distribué en fin de première séance, tout participant avait la possibilité de mettre sur papier sa propre réflexion. L'étape suivante consiste en un partage entre les personnes présentes réparties en sous-groupes. Cet échange permettra alors la définition d'**objectifs** et **projets** communs au sein de ces sous-groupes en tenant également compte de ce qui a été présenté lors de la première séance. Il est rappelé qu'il est préférable qu'un ou plusieurs projets répondent à un ou plusieurs objectifs. Ce travail en sous-groupes s'effectue sur un document/tableau A3 (complété par le/la secrétaire) reprenant les objectifs et les projets en vis-à-vis, pour plus de facilité pour les participants. A la dernière page du document, chaque sous-groupe est invité à formuler SON **projet prioritaire**, à savoir : « s'il y avait un projet à retenir, ce serait ... », ceci de manière à donner les premières indications à la CLDR qui devra travailler à partir de toutes les contributions reçues des Groupes de Travail.

Suite à la désignation de 2 volontaires « rapporteurs » (MM. THOMÉ et CARBONNELLE) pour assurer un rôle de relais vers la CLDR (retour lors de la réunion plénière du 15 décembre prochain), 3 sous-groupes sont formés. Ils disposent des documents suivants pour mener à bien leurs travaux :

- Document de travail à domicile ;
- Carte de synthèse et document AFOM (réalisés par S&A) ;
- Document de travail à remplir (par le/la secrétaire) ;
- Synthèse des remarques de la 1ère séance (réalisée par les AD de la FRW).

Après que Thomas CONSTANT ait donné les consignes pour cette seconde séance, M. CARBONNELLE revient sur la nécessité de donner un projet prioritaire ; il pense qu'il peut être frustrant de ne retenir qu'un projet. Thomas CONSTANT lui signale qu'il s'agit de donner une indication de la part de la population à la CLDR qui devra ensuite donner une priorisation aux projets. M. CALICE enchaîne sur la durée que prend la rédaction d'un PCDR (avec toutes les étapes intermédiaires) et signale que certains projets pourront être mis en place avant l'approbation du document par le Gouvernement wallon et ne feront pas l'objet d'appel à subsides ; il ne s'agit pas de mettre de côté des projets émis par la population.

M. SIMON fait remarquer que la création d'emplois directs est difficile et qu'il ne sera pas aisé via ce GT d'en proposer de nombreux à la population couvinoise. M. THOMÉ signale que ce serait déjà très positif de pouvoir relancer une philosophie d'entrepreneuriat à Couvin.

Suite à ces brefs échanges, les sous-groupes peuvent débiter leur réflexion pour une durée de 50 minutes. Après ce temps de travail collectif, chaque rapporteur présente les objectifs et projets proposés par son sous-groupe, en terminant par leurs priorités. Un agent de la FRW prend note afin de rédiger le compte-rendu.

Voici les **résultats du travail**³ en sous-groupes
quant à la définition d'**objectifs** et **projets** pour la
commune de Couvin en matière d'**Emploi et Économie locale**

Sous-groupe n°1 :

Le sous-groupe souhaite diminuer le taux de chômage : descendre sous les 20% est son objectif.

Objectif 1 :

Diminuer les coûts de fonctionnement des entreprises locales.

⇒ Projet :

- Étudier la faisabilité d'utiliser la géothermie (moins polluante que le bois et autres sources d'énergie).

Objectif 2 :

Créer des emplois verts et/ou liés au tourisme.

⇒ Projets :

- Parc naturel (Chimay-Couvin-Viroinval).
- Labels agricoles haut de gamme.
- Distribution groupée de produits labellisés.

Objectif 3 :

Augmenter l'exploitation de la voie ferrée pour le trafic commercial.

⇒ Projet :

- Dalle multimodale (centre logistique camion – SNCB) à Frasnes par exemple.

Objectif 4 :

Meilleure adéquation entre la formation et les métiers de l'industrie.

⇒ Projet :

- Mise en place d'une cellule où les anciens partageraient leurs expériences avec les plus jeunes.

Objectif 5 :

Encadrer les personnes les plus âgées de manière plus organisée.

⇒ Projet :

- Société qui centralise les besoins et offres de services.

³ Les contributions étant de natures différentes (certains ont explicitement listé des projets pour chacun de leurs objectifs, d'autres n'ont pas indiqué de projets précis pour une partie de leurs objectifs, d'autres encore ont listé des projets correspondant à plusieurs objectifs et certains enfin ont listé des projets indépendants des objectifs énoncés), il a été tenté, au mieux, de faire part de manière uniforme des travaux des sous-groupes.

Objectif 6 :

Améliorer la visibilité de nos produits.

⇒ Projets :

- Recensement des productions locales.
- Vitrine : foires commerciales, salons...

Autres projets :

- Étude de faisabilité d'une société d'exploitation de l'eau de source.
- Étude de faisabilité d'un crématorium.

Priorité du sous-groupe :

Projet de parc naturel : produits de qualité, labels, organisation de la distribution, visibilité de la région...

Sous-groupe n°2 :

Objectif 1 :

Aller le plus loin possible dans l'exploitation de la filière bois

⇒ Projets :

- Utilisation locale de cette ressource : de la coupe à la production artisanale (ne plus le vendre vers l'extérieur).
- Bois-énergie : pôle d'exploitation des sous-produits forestiers (sur l'extension du zoning de Mariembourg).
- Recréer un accès plus facile aux parts de bois pour les citoyens de la commune.

Objectif 2 :

Repenser les exploitations agricoles et utiliser leurs productions localement (création d'emplois).

⇒ Projets :

- Favoriser des exploitations agricoles familiales et citoyennes.
- Créer un réseau de petits vergers et potagers.
- Vente des produits dans les commerces et restaurant locaux via la création d'une coopérative (circuits courts).
- Création d'une bergerie/chèvrerie communale dont le troupeau pourrait paître et entretenir certaines réserves et zones naturelles de la région, et dont les produits pourraient être valorisés localement (viande, laine, fromage, ...).

Objectif 3 :

Promouvoir le commerce, l'artisanat et les métiers de proximité/locaux.

⇒ Projets :

- Foire commerciale et artisanale (comme il en existait une avant) avec accès gratuit pour les artisans locaux et les entreprises couvinoises (salon de l'emploi).
- Création d'une zone commerciale et artisanale (PCA4 – Entrée Nord de Couvin/N5).

Objectif 4 :

Revoir la politique de formation et la transmission de l'information.

⇒ Projets :

- Organisation de tables rondes entre les entreprises et les enseignants (synergies).
- Cibler la formation à proposer en cours du soir ou en promotion sociale.

Objectif 5 :

Proposer des emplois de qualité à travers la culture.

⇒ Projets :

- Mise en place d'actions favorisant le développement culturel (films, débats, conférences...) dans les villages : développement de l'aspect culturel et synergies entre les divers acteurs.
- Viser le public scolaire et local, les villageois moins favorisés.
- Création d'un festival nature, astronomie...
- Création d'emplois durables (CDI) dans le socio-culturel.

Objectif 6 :

Voir le tourisme comme pilier de développement économique.

⇒ Projets :

- Entretien général des villages, sentiers,....
- Politique d'espaces muséaux.

Objectif 7 :

Porter une attention certaine à l'aide aux personnes.

⇒ Projets :

- Maison de repos communale.
- Résidence-services.

Priorité du sous-groupe :

Création d'emplois durables (CDI) en envisageant des filières complètes (coopérative agricole, foire commerciale et artisanale en appui et formation en rapport avec la demande des entreprises locales).

Sous-groupe n°3 :

Objectif 1 :

Soutenir administrativement les travailleurs saisonniers et occasionnels.

⇒ Projet :

- Création d'une structure visant à soutenir administrativement les travailleurs (exemple : SMART à Bruxelles).

Objectif 2 :

Mettre en place une filière bois intégrée : de la coupe à la transformation (plus d'exportation mais travail local).

Objectif 3 :

Mieux utiliser les productions agricoles locales.

⇒ Projets :

- Atelier partagé (fixe ou mobile) de transformation des produits agricoles avec une gestion de type coopérative et une utilisation selon un cahier des charges précis.
- Rédaction de cahier des charges communaux de façon assez précise afin de favoriser les produits locaux (aussi valable pour les autres ressources).

Objectif 4 :

Valoriser les ressources naturelles couvinoises.

⇒ Projets :

- Ouverture de carrières à taille humaine visant exclusivement les matériaux de construction.

Objectif 5 :

Avoir une gestion active des terrains agricoles couvinois et des bâtiments agricoles « sans repreneurs ».

⇒ Projets :

- Révision du mécanisme de location des terrains agricoles communaux afin de favoriser les agriculteurs locaux (voir exemple d'Anthisnes).
- Création d'une structure ou adhésion à une structure existante qui gère le foncier, établit des baux « responsables » (agriculture raisonnée) et étudie les dossiers des repreneurs (point de vue économique) → exemple de « Terre de lien » en France.

Autres projets :

- Création d'un parc à conteneurs des Rièzes et des Sarts (collaboration BEP Environnement-Intersud vu que la commune de Chimay serait concernée).
- Réouverture du camping du Bailly à Cul-des-Sarts avec spécialisation pour l'accueil de motor-homes.

Priorité du sous-groupe :

Atelier coopératif (transformation des produits agricoles) et l'exemple de « Terre de lien ».

Après avoir écouté les propositions de projets liés aux objectifs définis par les différents sous-groupes, il est proposé aux participants de réagir sur ce qui a été dit.

M. CALICE trouve très positif de pouvoir découvrir certains projets qui pourraient voir le jour à Couvin, et notamment l'exemple de « Terre de Lien » qu'a relayé M. MAHY. Tout aussi positive selon M. CARBONNELLE, est l'idée que l'on puisse entreprendre à Couvin, les projets proposés durant la soirée.

M. LEGLISE demande que l'on utilise mieux les terrains en jachère. Alain DOMER lui demande ce que signifie pour lui le terme « en jachère ». En effet, il faut différencier les terrains réellement à l'abandon des 10% de surface agricole qui doivent être non-cultivées pour respecter la PAC. M. LEGLISE répond que les terrains à l'abandon devraient être exploités ; il cite l'exemple de La Redoute où des saules et des sorbiers ont été plantés sur de tels terrains. Le bois est alors utilisé pour alimenter les chaudières du site et les terrains sont ainsi rentabilisés. M. THOMÉ enchaîne sur l'intérêt de mettre en réseau les vergers, potagers et jardins quasi à l'état d'abandon. Une coopérative pourrait alors être créée pour l'utilisation de ces terrains abandonnés. Cela ne créerait que quelques emplois spécifiques mais représenterait une activité pour de nombreuses personnes.

M. SIMON revient sur l'idée de Parc Naturel. Il pense que ce projet est principalement politique. M. CALICE lui répond que l'impact financier n'est pas nul pour la commune. M. SIMON signale que l'impact de l'ODR en cours ne doit pas être nul non plus. M. CALICE mentionne l'estimation réalisée par l'AC pour réaliser un PN : l'investissement de base serait de 30 000 € par an.

M. DELIRE fait remarquer que la commune de Chimay serait intéressée par le projet de PN (qui s'étendrait donc sur les communes de Chimay, Couvin et Viroinval). Ce projet placerait la commune de Couvin au cœur d'un des plus beaux PN de Wallonie.

M. THOMÉ fait alors le rapprochement entre ce projet de PN et le plan Bodson ; l'objectif central de ce plan est le développement des vacances en forêt. Au même titre que les vacances à la mer ou les vacances en montagne, ce plan souhaite développer la vocation touristique des massifs forestiers. M. FONTAINE profite de cette intervention pour signaler que la commune de Couvin a décidé d'adhérer à ce projet via la création d'une maison forestière sur le site des grottes de Neptune ; cela suit son cours ! Pour que ce projet se réalise de la meilleure façon qu'il soit, une visite en province de Luxembourg est prévue le 7 décembre pour plusieurs responsables communaux. En résumé, selon M. FONTAINE, Couvin est « dans le système ».

Pour revenir au projet de PN, M. DELIRE fait remarquer qu'un projet transfrontalier pourrait être envisagé et qu'une telle collaboration pourrait s'inscrire dans le programme européen INTERREG. A ce sujet, M. CARBONNELLE cite l'exemple du PN des Plaines de l'Escaut qui connaît un partenariat positif avec un PN français limitrophe (PN régional Saint-Amand-Raismes-Wallers).

L'idée de coopérative ayant été émise, M. CARBONNELLE demande quelles sont les modalités de création d'une telle structure. Thomas CONSTANT lui cite l'exemple de

Baileux où plusieurs organismes sont impliqués et revient sur le nécessaire intérêt des agriculteurs qui doivent être demandeurs. À cette dernière remarque, M. CARBONNELLE répond que les agriculteurs ne sont parfois pas demandeurs par faute de temps.

Alain DOMER signale que légalement, il suffit de 3 personnes pour créer une coopérative, ce qui n'est guère compliqué ; le plus important est de disposer d'un porteur de projet dynamique. Que celui-ci soit public ou privé n'a que peu d'importance.

M. CALICE poursuit les échanges en pointant le caractère solitaire de l'activité de production agricole, qui est à opposer à l'esprit collectif des ouvriers. Il s'agit là d'une différence sociologique importante à considérer dans la création d'une coopérative.

M. THOMÉ le rejoint sur ce point.

M. CARBONNELLE fait référence à une soirée organisée à Nismes dernièrement à l'intention des agriculteurs. Ceux-ci étaient présents en nombre pour la projection du film « Small is beautiful » et le débat qui a suivi le film a souligné la prise de conscience des agriculteurs locaux quant au changement du modèle économique qui s'opère. Thomas CONSTANT poursuit en insistant sur le besoin de sensibilisation pour que des projets se mettent en place et se concrétisent avec l'appui des agriculteurs.

M. CALICE lui emboîte le pas en revenant sur les rôles que peuvent assurer l'AC : la mise en place d'infrastructures évidemment mais surtout le rôle de sensibilisation de mise en commun, d'interface.

Toujours concernant les agriculteurs, M. MAHY signale le poids peu important des agriculteurs dans la population : ils ne représentent qu'une minorité de celle-ci. Il existe un réel problème de perception sur cette partie de la population : les gens pensent fréquemment qu'« il n'y en a que pour eux ». Ils ont facilement peur de la critique.

M. MAHY pense qu'il est important de restaurer la fierté d'être agriculteur responsable. Les agriculteurs ne représentent pas exclusivement un apport de désagréments et une corporation d'assistés. La population doit être derrière eux, or cela demande un changement certain de perception.

Dans la réflexion de filière agricole complète et locale, M. THOMÉ insiste sur l'importance des artisans.

M. SIMON continue la discussion en soulignant la perception négative qui existe pour certaines activités alors que leurs productions s'avèrent d'une utilité fréquente pour l'ensemble de la population. Il cite l'exemple de la chaux qui est omniprésente de par ses multiples utilisations : alors que nous disposons du produit de base nécessaire à ces nombreuses utilisations, nous sommes dépendants de l'Allemagne. M. CALICE conclut cette intervention en insistant sur la poursuite de l'exploitation des carrières en Wallonie.

10. Premières priorités

(24/11/2011)

La priorité donnée par chaque sous-groupe à un projet a été reprise en gras et italiques au point 8 de ce compte-rendu lorsque cela a été signalé de manière précise.

La FRW insiste auprès des participants pour faire remarquer qu'à ce stade, il ne s'agit pas d'arrêter des priorités mais bien de donner des indications à la CLDR qui devra, elle, se prononcer en termes de priorités.

11. Clôture et évaluation du Groupe de Travail

(24/11/2011)

Le calendrier des réunions à venir est à nouveau présenté à la fin de cette deuxième séance clôturée par M. CALICE ; il tient à remercier les personnes présentes pour leurs réflexions très constructives, et ce malgré un nombre de participants moins élevé que lors du GT « Patrimoine et Tourisme ». M. THOMÉ fait remarquer le besoin de certaines notions de base d'économie et de la quantité d'informations à considérer pour ce GT, ce qui expliquerait un nombre de participants moins important.

Les 2 membres de la CLDR qui se sont proposés pour faire un « retour » des résultats de ce GT à la CLDR plénière sont informés qu'ils recevront l'aide des AD pour préparer cette réunion. Cette aide consistera notamment en la mise à disposition du présent compte-rendu.

En dernier lieu, les participants étaient invités à évaluer le fonctionnement de ce Groupe de Travail réparti sur deux séances.

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Entre-Sambre-et-Meuse
Thomas CONSTANT et Xavier PAULY
Rue de France, 66
5600 Philippeville
Tél 071 66 01 90
Fax 071 68 56 79
t.constant@frw.be – x.pauly@frw.be

Thomas CONSTANT
Xavier PAULY
Fondation Rurale de Wallonie

Annexe 1 : liste des présences

	Titre	Prénom	Nom	Membre de la CLDR	Présent le 10/11	Présent le 24/11
1	Mme	Anne	BOULET		Oui	Excusée
2	M.	Jean-François	BRIHAYE	Oui	Oui	Oui
3	M.	Benjamin	CALICE	Oui	Oui	Oui
4	M.	Sébastien	CARBONNELLE	Oui	Oui	Oui
5	M.	Vincent	DELIRE		Oui	Oui
6	Mme	Jehanne	DETRIXHE	Oui	Oui	
7	M.	Raymond	DOUNIAUX	Oui	Excusé	Oui
8	M.	Eddy	FONTAINE	Oui	Oui	Oui
9	M.	Maurice	JENNEQUIN		Oui	
10	M.	Christian	LEGLISE		Oui	Oui
11	M.	Christophe	MAHY	Oui	Oui	Oui
12	M.	René	MAHY	Oui	Oui	
13	M.	Martial	MARBAIX		Oui	Oui
14	Mme	Elisabeth	NOEL		Oui	Oui
15	Mme	Sarah	NOEL		Oui	Oui
16	M.	Jean-Luc	SIMON	Oui	Oui	Oui
17	Mme	Rose-Line	THIRAUT		Oui	Oui
18	M.	Luc	THOME	Oui	Oui	Oui
19	M.	Roger	VERNIERS	Oui	Excusé	Oui
20	Mme	Véronique	VINCENT		Oui	